

# La défense anti-chars : réflexions et suggestions

Autor(en): **Perret, D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **85 (1940)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348331>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La défense anti-chars

RÉFLEXIONS ET SUGGESTIONS.

---

Les campagnes de Pologne, de Finlande, de Norvège et, plus encore, la bataille de Belgique, montrent que l'emploi en grand des troupes mécanisées et cuirassées, en particulier de chars, constitue l'un des dangers les plus redoutables pour un petit pays. Il s'ensuit que la défense anti-chars doit être *préparée d'avance et suffisante*.

Elle ne peut s'improviser au dernier moment, et, si elle était imparfaitement conçue et réalisée, elle serait un péril pour le défenseur.

La *préparation* de la défense anti-chars comporte :

1. La construction de barrages (défense passive) ;
2. L'instruction de la défense active.

D'après les enseignements qui découlent de ces diverses campagnes, cette préparation est la plus urgente de toutes les tâches qui incombent à notre défense nationale. A mon avis, elle s'inscrit même *avant* la D.C.A. et avant la construction des ouvrages d'infanterie et d'artillerie.

En effet, nous ne serons vraiment à l'abri d'une surprise par les engins blindés que lorsque existera sur tout le pourtour du pays, et sur une certaine profondeur, une solide défense anti-chars, passive et active.

La construction des barrages et l'instruction de la défense active vont de pair. Elles devraient donc être assurées par une direction unique dans chaque division et brigade de montagne, où elles seraient confiées à un officier de la défense anti-chars.

\* \* \*

*La défense passive* comporte des barrages artificiels de différents modèles. Il me semble qu'une combinaison de barrages à socles de béton armé et de fossés triangulaires, renforcés de maçonnerie ou de béton, est la plus efficace. Des barrages en rails de chemin de fer, en pilots de bois ou construits avec d'autres moyens de fortune, ne paraissent pas présenter les mêmes garanties. Ils ne résisteraient ni aux attaques par bombes d'avions — attaques qui précéderaient l'engagement des chars — ni aux assauts des chars de rupture. Ces barrages paraissent donc dangereux dans la mesure où la troupe, se croyant protégée par eux, ne le sera qu'imparfaitement ou pas du tout. Il vaut mieux ne s'appuyer sur aucun barrage que de compter sur un barrage insuffisant.

Les barrages doivent être construits sur trois lignes successives au moins, distantes d'un kilomètre environ les unes des autres (portée maximum utile du canon de 47), partout où la nature du terrain fait prévoir la possibilité d'une attaque de chars. Pour apprécier quels sont les terrains susceptibles de se prêter à de telles attaques, il n'y a qu'un moyen : chercher à y faire passer des chars : ceux dont nous disposons actuellement, et ceux que nous pourrions acquérir par la suite, pourraient être, en partie, utilisés pour cette reconnaissance. On aurait la surprise de constater que, sur tel ou tel point, ils sont capables de franchir des terrains jusqu'ici réputés impraticables.

Les barrages s'appuieront, de préférence, à des cours d'eau profonds, à des lacs, à de solides localités où à des forêts étendues. La nécessité d'adapter au terrain la *défense anti-chars* passive (barrages), est un facteur déterminant pour la limite avant du front d'arrêt. Dans certains secteurs, cette limite avant ne coïncidera plus avec la « zone des cadavres des chars ennemis » : c'est là que devra s'appliquer avec le maximum d'efficacité le feu des armes anti-chars.

Il importerait donc de vérifier *partout* — et cela pourrait être fait dans chaque secteur de division — par un officier parfaitement au courant des possibilités des chars modernes, si les barrages existant sont bien disposés, s'ils sont suffisants et où ils devraient être complétés.

On a construit des barrages anti-chars qui ne s'appuient pas à des obstacles naturels suffisants. Ces barrages risquent d'être tournés par leurs ailes, comme les défenses polonaises l'ont été par les chars allemands. Ce ne sont ni les considérations de politique locale, ni le respect des commodités des populations qui doivent indiquer où il est opportun de construire un barrage anti-chars, mais seulement la certitude que ce barrage serait efficace à l'endroit où il se trouve placé et suivant la manière dont il a été construit.

\* \* \*

La *défense active* comprend trois éléments distincts :

- a) les canons anti-chars ;
- b) les armes anti-chars de petit calibre ;
- c) les détachements de destruction.

Le *canon anti-chars* de 47, tirant un obus perforant de grande puissance, du modèle de celui que nous possédons, est la meilleure arme anti-chars actuelle. Mais il faut souhaiter que le nombre en puisse être augmenté.

Chaque division dispose d'une compagnie motorisée de 12 pièces, et chaque bataillon, de 2 canons, ce qui fait un total de  $9 \times 2 = 18 + 12 = 30$ , alors que la division allemande disposait avant la guerre de 85 canons. Des expériences récentes montrent que sur un front d'un kilomètre, l'adversaire pourrait engager une centaine de chars. Ce même front serait tenu, dans la défensive, par la moitié d'un de nos bataillons. Admettons que les fronts susceptibles d'être attaqués par des chars soient renforcés par les canons de la compagnie motorisée et que nous arrivions, dans les cas les plus favorables, à mettre en ligne, dans cer-

tains secteurs, 3 canons par kilomètre, il faudrait que chacun d'eux détruisît environ 30 chars avant d'être lui-même mis hors de combat. Or, les résultats de tir à obus contre buts mouvants sont réputés excellents quand on obtient une moyenne de 25 % de touchés. D'autre part, le canon ne peut tirer efficacement à plus de mille mètres, distance qui peut être franchie par les chars actuels en 5 minutes environ. Dans l'espace de ces 5 minutes, une équipe de tireurs très bien exercés tire environ 50 coups ; si elle obtenait 25 % des coups au but, cela ne ferait que 12 chars hors de combat. Il en resterait encore 18.

Il paraît donc de toute importance de pouvoir augmenter dans une proportion appréciable, le nombre de nos armes anti-chars. Pour cela, il existe plusieurs moyens :

- former une seconde compagnie motorisée divisionnaire ;
- former une compagnie anti-chars par régiment d'infanterie ;
- porter à 4 le nombre des canons attribués à chaque bataillon ;
- introduire dans l'infanterie d'autres armes anti-chars.

La grande question, pour nous, est celle des effectifs. Où prendra-t-on les hommes nécessaires ?

Voici, à titre de simple suggestion, une solution, basée sur une expérience d'instructeur :

On pourrait réduire au nombre de 1 chef et 4 hommes, au lieu de 7, l'équipe actuelle des canonniers. Lorsqu'on aura introduit partout le dispositif qui permet au pointeur de déclencher lui-même le départ du coup, on pourra même réduire l'effectif à 1 chef et 3 hommes par canon. Les pourvoyeurs en munitions ne paraissent pas indispensables. Dans la défense anti-chars, la pièce doit être en position, et les munitions sur place avant que les chars ne se présentent — faute de quoi, la défense serait submergée. Avec nos effectifs actuels, on pourrait en tout cas doubler la

compagnie divisionnaire pour en constituer 2 à 12 canons chacune, et porter à 4 le nombre des canons de la section du bataillon.

Il resterait à résoudre progressivement trois questions d'ordre technique : le réticule de visée gradué (suppression de l'aide-pointeur), le départ du coup déclenché par le pointeur (suppression du tireur) et, enfin, la charge automatique (suppression d'un troisième servant). L'instruction des canoniers devrait s'améliorer en ce sens que *toutes* nos installations devraient permettre le tir contre plusieurs (au moins 4) cibles mouvantes simultanées. Or, nos installations actuelles, avec une seule cible, ne sont qu'un modeste début : elles n'autorisent qu'imparfaitement l'instruction des canoniers en vue de la guerre.

Le tir contre buts fixes ne devrait être qu'un tir de contrôle. A mon avis, il conviendrait aussi d'abandonner complètement la dotation en obus longs et de réserver les canons à leur mission unique : la défense anti-chars.

*Les armes anti-chars de petit calibre* sont encore inexistantes chez nous. Notre industrie privée fabrique bien plusieurs modèles de fusils anti-chars, mais qui ne sont pas encore officiellement introduits.

Il faudrait que les *commandants de compagnie* d'infanterie et d'unités des troupes légères — et si possible aussi, les commandants de batterie — disposent au plus vite de quelques *fusils anti-chars* qui leur permettraient de mettre hors de combat des auto-mitrailleuses et les chars qui n'auraient pu l'être par les canons. Un fusil anti-chars par section, et deux pour les commandants d'unités, seraient la dotation opportune. Elle n'impliquerait pas d'augmentation d'effectifs. Les fusiliers armés du fusil anti-chars pourraient être, à la section, l'une des deux ordonnances de combat du lieutenant, et, à l'unité, deux des hommes du groupe de commandement du capitaine.

Il n'y aurait donc qu'à choisir entre les différents modèles d'armes et à régler le ravitaillement en munitions. Celles-ci pourraient être transportées sans dommage au détriment

de la dotation en munitions des F. M. de l'unité, si l'on veut bien admettre, comme cela semble logique, que la défense anti-chars passe avant la défense contre l'infanterie ennemie.

Mais le canon et le fusil anti-chars ne sont pas suffisants. Il faut encore que notre infanterie apprenne à combattre les chars, comme cela se pratique à l'étranger et comme on l'a expérimenté en Finlande : c'est-à-dire s'exercer à *attaquer les chars* en visant au moins à les immobiliser. Il semble que 4 ou 5 équipes par compagnie, fortes chacune de deux hommes, et spécialement exercées à la destruction des chars, devraient suffire. Ces équipes apprendraient à aveugler les chars à l'aide de fumigène et à les attaquer à la grenade ; enfin, elles placeraient des mines aux points de passage obligés. Afin de faciliter cette instruction, il faudrait utiliser quelques-uns des chars que nous possédons et de ceux qui seraient acquis par la suite, en les entraînant à coopérer sans cesse avec l'infanterie, ou, mieux encore, contre l'infanterie. On leur apprendrait ainsi à *ne pas avoir peur des chars* et à les attaquer résolument.

Comme on le voit, c'est tout un problème d'instruction, qui paraîtra nouveau à beaucoup d'entre nous. Une expérience faite dans mon bataillon, au cours du service actif, m'a démontré que, pour peu que nos hommes y soient judicieusement préparés, comme ce fut le cas par leur capitaine, ils apprennent très vite à se comporter d'une manière correcte au cours d'une attaque par chars.

\* \* \*

Voici donc, en résumé, les suggestions que je formule au sujet de la défense anti-chars.

1. On créerait à chaque régiment et à chaque état-major de division, la fonction d'*officier de la défense anti-chars*. Spécialiste de toutes les questions intéressant les chars et des moyens de défense, il serait le conseiller technique du



commandant. Il serait responsable également de l'instruction des canonniers et des équipes de destruction.

2. On porterait à 4 par bataillon et 24 par division (total :  $4 \times 9 = 36 + 24 = 60$ ) le nombre de nos *canons de 47*.

3. On créerait progressivement une *compagnie de canons anti-chars par régiment*.

4. On doterait chaque compagnie et batterie de 2 *fusils anti-chars* de 20 mm. et on en remettrait un à chaque section d'infanterie.

5. On instruirait 5 équipes de destruction de chars par compagnie d'infanterie.

Il est évident que ces suggestions n'apportent qu'un premier projet et qu'elles doivent être discutées. L'essentiel est que l'on veuille bien admettre l'importance et la première urgence du problème de la défense anti-chars.

Lieutenant-Colonel D. PERRET.

---